



Rudolf Ramsauer,
directeur

Dans l'urgence, le Conseil fédéral demande au Parlement d'accorder la compensation de la progression à froid même si le paquet fiscal est accepté. Il faut préciser deux choses: premièrement, la compensation de la progression à froid n'équivaut pas à des allège-

«Compenser l'impôt payé en trop est obligatoire»

ments fiscaux supplémentaires, mais à la compensation des impôts payés en trop les années précédentes; deuxièmement, le paquet fiscal et la compensation de la progression à froid sont deux choses complètement différentes. En effet, il importe de compenser la progression à froid quelle que soit l'issue de la votation sur le paquet fiscal. La Constitution et la loi l'exigent.

Il est important pour les acteurs économiques que la conjugaison du paquet fiscal et de la compensation de la progression à froid aboutisse à des allègements fiscaux plus élevés. Ainsi, le secteur privé disposera de davantage de moyens pour consommer et investir. La croissance économique qui en résultera entraînera à moyen terme une hausse des recettes fiscales, sans qu'il faille en permanence relever impôts et taxes.

@ rudolf.ramsauer@economieuisse.ch

Société de l'information et politique des médias

La révision de la LRTV: premiers pas dans la bonne direction

En se penchant sur la loi sur la radio et la télévision (LRTV), le Conseil national a progressé dans la bonne direction, mais beaucoup reste encore à faire en vue de l'instauration d'une société moderne de l'information.

Les efforts dans ce domaine devront viser à donner à notre pays une position de pointe en comparaison internationale. Il est donc important de laisser une marge de manœuvre suffisante aux entreprises.

La loi sur la LRTV et celle sur les télécommunications (LTC) règlent ensemble les questions essentielles concernant la société de l'information. Il s'agit d'un secteur clé décisif pour la création de la croissance dont nous avons besoin d'urgence. Il s'agit de créer ici un cadre juridique libéral fiable, capable de stimuler les investissements et l'offre. Dans ce domaine, c'est la situation des principales places économiques qui doit servir de référence, et non la moyenne. Les projets du Conseil fédéral sont par trop interventionnistes. Le Conseil national a accepté d'entrer en matière sur la LRTV malgré certaines objections, alors que sa commission s'est prononcée contre l'entrée



PHOTO: RDB

La loi sur la radio-télévision et la loi sur les télécommunications à la croisée des chemins.

en matière sur la LTC. Les deux projets visent à faciliter l'accès au marché, mais présentent d'importants points faibles, dont notamment le fait que le progrès technique rendra certaines solutions caduques sous peu. Il conviendra d'apporter les nécessaires correctifs, car l'insécurité juridique qui caractérise les solutions à long terme pèse sur les décisions d'investissements.

Trop d'interventionnisme

Le problème dans ces deux projets réside dans la marge d'intervention octroyée à l'autorité. L'application rigoureuse du droit général de la concurrence doit primer sur ces réglementations sectorielles et, dans la LTC, des mesures d'organi-

sation doivent permettre de s'atteler à raccourcir les délais. Il y a lieu aussi de refuser les interventions qui résulteraient d'une réglementation «ex ante».

Dans la LRTV, le Conseil national a réduit la structure des autorités et n'a pas voulu des conseils du public – observateurs des programmes – jugés superflus. Ces décisions vont dans la bonne direction. C'est aussi à raison que la Chambre basse a limité les interventions en matière de concentration aux cas d'abus. L'ouverture du dernier kilomètre, thème clé de la révision de la LTC, est perçu à l'échelle internationale comme l'étalon de la libéralisation dans le secteur des télécommunications. Le Conseil fédéral a abordé cette ouverture par voie d'ordonnance et dans le

suite page 2

Point fort

L'annonce du prélèvement de taxes sur les produits européens réexportés a suscité l'inquiétude.

Page 2 ►

Moratoire médical

Le moratoire sur l'installation de nouveaux cabinets médicaux est problématique sous plusieurs aspects. On recherche solutions.

Page 3 ►

Mythes et réalité

«Démantèlement de l'Etat», «quote-part fiscale faible», «manque de recettes»: economieuisse combat ces fausses vérités trop répandues.

Page 4 ►

Portrait d'une PME

Comment décrocher d'importants contrats en coopérant avec d'autres entreprises. L'exemple d'ipg à Winterthur.

Page 7 ►

Droits de douane européens sur les marchandises communautaires?

L'annonce de la volonté européenne de taxer les produits communautaires réexportés sur son territoire a fait l'effet d'une bombe auprès de nombreuses entreprises.

C'est dans la semaine du 9 février 2004 que sont apparues, dans des publications des administrations douanières allemande et autrichienne, des indications selon lesquelles l'exonération douanière en vigueur depuis 30 ans entre la Suisse et l'UE sur les marchandises européennes réexportées vers l'UE serait supprimée au 1er mars 2004. Il s'agit de marchandises réexportées dans l'UE à partir de la Suisse et d'autres pays de l'AELE sans avoir été modifiées. Ces informations ont fait l'effet d'une bombe auprès de nombreuses entreprises et associations suisses. Cette nouveauté aurait dû être mise en œuvre en l'espace de quelques jours. L'administration fédérale a été immédiatement informée de ce projet et priée de prendre les mesures qui s'imposent contre une telle disposition. *economiesuisse* est intervenue oralement et par écrit auprès des organes compétents. Berne a convenu dans les plus brefs délais, avec la direction générale compétente de la Commission de l'UE, d'une négociation qui a pu être combinée avec une discussion déjà planifiée pour le 24 février à Bâle. C'est un groupe d'experts de l'UE qui avait décidé il y a peu, dans le cadre de la révision ou de l'interprétation du code douanier de l'UE, d'harmoniser l'application du droit dans les pays membres de l'UE et de soumettre dès le 1er mars à un droit de douane toutes les réimportations dans l'UE de marchandises d'origine européenne. Ce groupe n'était manifestement pas conscient des lourdes conséquences économiques de ces décisions. Il n'a pas tenu compte non plus des engagements juridiques auxquels l'UE avait notamment souscrit par



PHOTO: RDB

La décision de taxer les produits communautaires réexportés a suscité beaucoup d'incompréhension

l'accord de libre-échange conclu avec la Suisse en 1972. Pour la Suisse, cet accord n'autorise aucune taxe douanière sur des marchandises d'origine suisse et d'origine européenne dans les échanges entre la Suisse et l'UE. Au-delà des aspects juridiques, il convient de constater qu'un tel projet est contraire à l'esprit du libre-échange et qu'il constituerait un retour à des temps révolus. A cela s'ajoute qu'aussi bien les conditions-cadre juridiques que les engagements de droit international auraient nécessité des discussions entre les partenaires commerciaux et une notification en temps utile.

Des effets difficilement quantifiables

Il est difficile d'estimer précisément les conséquences économiques de la décision de l'UE, mais pour certains secteurs économiques et entreprises, il pourrait en résulter de sérieux dommages susceptibles de menacer jusqu'à leur existence. Les associations membres d'*economiesuisse* ont mené des enquêtes à ce sujet, qu'elles ont transmises à l'administration fédérale et qui seront communiquées aux négociations de Bâle. D'autres aspects ont pu être tirés au clair en vue des contacts entre les autorités suisses et la Commission européenne. Diverses associations et entreprises des pays membres de l'UE confirment que cette mesure frapperait aussi négativement l'économie européenne.

A Bâle, les représentants de la Suisse et de l'UE ont convenu de recommander aux autorités compétentes de surseoir aux droits de douane sur les réimportations de marchandises européennes en provenance de Suisse, dont l'introduction était prévue au 1er mars, jusqu'au 1er juin 2004. D'autres contacts auront lieu dans l'intervalle, dans le but de trouver une solution définitive. Comme *economiesuisse* l'a exprimé dans un communiqué de presse le 24 février 2004 (www.economiesuisse.ch/f), cette décision soulage dans l'immédiat les entreprises suisses concernées. Il n'en reste pas moins que l'incertitude demeure sur le traitement futur des marchandises aux frontières extérieures de l'UE. Compte tenu des intenses relations commerciales réciproques, les milieux économiques auraient souhaité que l'UE abandonne immédiatement cette mesure. L'affaire aurait ainsi été réglée. Selon un communiqué du 25 février 2004, la Suisse et l'UE mettront définitivement en œuvre la décision qui sera prise à Bâle.

Ce cas, qui a trouvé un très grand écho dans les médias suisses, est suivi de près, tant par les autorités que par les milieux économiques. Le but visé doit être de restaurer le statu quo, c'est-à-dire un libre-échange moderne dans un environnement européen à la division du travail poussée.

@ gregor.kuendig@economiesuisse.ch

cadre de la révision proposée de la LTC. Toutefois, le projet de loi va trop loin en matière de réglementation de l'accès, ce qui freinerait les investissements. La non-entrée en matière sur la révision doit être comprise comme une décision de mettre rigoureusement en œuvre l'ouverture du marché sur la base des lois en vigueur. Les points incontestés comme la réglementation anti-spam peuvent être traités séparément.

Moins de restrictions de concurrence

Dans la loi sur la LRTV, le Conseil national a assoupli à juste titre les dispositions beaucoup trop restrictives sur la concurrence. Ainsi, les fournisseurs privés suisses pourraient mieux se battre face aux émetteurs concurrents étrangers. Mais la discrimination des émetteurs étrangers diffusant des fenêtres de programme en Suisse poserait problème dans les rapports internationaux. En dépit de ces décisions, il y aurait lieu d'approuver l'initiative parlementaire Schmid, qui pose à peu près les mêmes exigences. D'autre part, le projet reste caractérisé par la volonté de protéger les acquis de la SSR. A cet égard, le Conseil des Etats est prié de procéder à de nouvelles corrections tendant par exemple à réduire le nombre des programmes financés par la redevance et à fixer un délai pour réduire celle-ci. Lors du traitement ultérieur du projet, la réglementation de la diffusion devra encore être examinée d'un regard critique dans l'intérêt de tous les intéressés quant à la sécurité du droit. De nouveaux modes de diffusion, par le réseau téléphonique par exemple, modifieront le paysage médiatique.

Dans l'ensemble, les nouveaux assouplissements apportés par les décisions prises concernant la LRTV apporteront aux fournisseurs une meilleure sécurité juridique. Cette première étape franchie, il s'agit maintenant d'avancer systématiquement vers une plus grande libéralisation.

@ thomas.pletscher@economiesuisse.ch

Cabinets médicaux: trouver une alternative au moratoire

Le frein à l'admission de prestataires de soins décidé par le Conseil fédéral en juillet 2002 était une mesure d'urgence sur 3 ans destinée à réduire les coûts jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée dans le cadre de la 2e révision de la loi sur l'assurance maladie (LAMal).

Le monde politique est à nouveau confronté à d'importants défis, car la révision de la LAMal a échoué lors de la session d'hiver et la fin du moratoire arrive à échéance le 3 juillet 2005.

Le frein à l'admission de prestataires de soins est né de la crainte qu'à l'entrée en vigueur de la libre circulation, les médecins européens déjà actifs dans les hôpitaux suisses ouvrent leurs cabinets, provoquant ainsi une poussée des coûts à la charge de l'assurance maladie obligatoire. On sait par expérience que l'ouverture de tout nouveau cabinet se traduit par une hausse supplémentaire des coûts de la santé de l'ordre d'un demi-million de francs. C'est la raison pour laquelle la première révision partielle de la LAMal a créé une base légale de frein à l'admission de prestataires de soins en instituant ce qu'on appelle la clause du besoin (art. 55a, al.1 LAMal).

Une mesure controversée à tous points de vue

Le moratoire est une mesure de politique de la santé problématique. Les chiffres sur lesquels le Conseil fédéral et les cantons se sont appuyés pour décréter cette mesure étaient imprécis. Rien n'indique jusqu'ici que cette disposition ait contribué à la stabilisation souhaitée du nombre des médecins et freiné les coûts dans le secteur ambulatoire. Compte tenu du fait que la validité de la mesure est limitée à trois ans et que les médecins avaient suffisamment de temps entre son annonce et sa mise en oeuvre pour déposer leur demande d'admission,



La Suisse doit imaginer de nouvelles pistes en matière d'accès à la profession de médecin.

il ne fallait pas s'attendre à ce que ce moratoire ait des répercussions positives sur les coûts de la santé. Contre toute logique, le blocage décrété concerne exclusivement les jeunes médecins formés selon les connaissances les plus récentes et employés dans les hôpitaux, ce qui freine l'innovation. Cette interdiction de pratiquer la médecine équivaut non seulement à un gaspillage de ressources fiscales, mais aussi, si elle devait perdurer, à une perte de qualité de notre système de santé. La légalité du moratoire est controversée pour plusieurs raisons: au niveau des principes, l'article 55a LAMal est contraire à la liberté économique garantie par la Constitution fédérale (art. 27 Cst.). Le moratoire est un emplâtre sur une jambe de bois qui ne combat que des symptômes: il ne doit pas être maintenu à plus long terme.

De judicieuses solutions de rechange existent

D'un point de vue libéral, une solution misant sur la concurrence, allant dans le sens de la suppression de l'obligation de contracter, qui éviterait aussi une éventuelle pléthore de médecins étrangers dans le cadre de l'accord sur la libre circulation, serait plus judicieuse. Il y aurait lieu aussi de développer les postes de médecins hospitaliers spécialisés. Nous

connaissons aujourd'hui en Suisse une situation paradoxale: nous avons de nombreux médecins en libre pratique, mais trop peu de médecins hospitaliers. Or, notre système actuel oblige les médecins à ouvrir leur cabinet. Dans de nombreux cantons, le nombre des postes de médecins assistants et de médecins-chefs de clinique est limité. A partir du niveau de médecin-chef de clinique, les postes se font rares dans la hiérarchie et il n'y a pas de perspectives d'engagement de longue durée au niveau des cadres inférieurs. Toutefois, depuis quelques années, le statut de médecin

hospitalier spécialisé, nouvellement créé, permet aux médecins formés de rester à l'hôpital. Ces médecins sont les garants de la continuité et de la qualité élevée des prestations. Comme l'on tend à réduire la durée de travail des médecins assistants, ces médecins spécialisés devraient devenir plus intéressants en termes financiers pour les hôpitaux.

Nouvelles solutions

Dans ce cadre, on peut se demander si le numerus clausus appliqué aux études de médecine constitue une approche judicieuse, dans la mesure où cette pratique revient à fixer le besoin en médecins au début de la formation. Or il est pratiquement impossible d'estimer à ce stade combien, parmi les personnes qui entament des études, exerceront véritablement la profession. Avec le numerus clausus, le nombre de médecins qui entrent chaque année dans la profession diminue, alors que le besoin en médecins assistants augmente dans les hôpitaux du fait de la réduction de leurs horaires de travail. L'Allemagne a dû renoncer au numerus clausus en raison d'un manque de médecins assistants. La Suisse, qui connaît une politique libérale en matière de formation, devrait s'efforcer de trouver d'autres solutions.

 menga.sandoz@economiesuisse.ch

Montreux, 28-30 avril 2004

World Employment Conference 2004: «Moteurs d'emploi»

La Conférence sur l'emploi dans le monde 2004 réunit des représentants de divers horizons: services de placement privés, monde politique, milieux scientifiques, économiques, analystes économiques et banques centrales.

Les participants débattent du rôle et de l'évolution des prestataires de services privés en personnel sur les marchés mondiaux actuels et futurs, ainsi que de thèmes et défis en lien avec le marché du travail. L'approche analytique aide à comprendre le rôle des prestataires de services en personnel pour raffermir le marché du travail, mais également mettre des postes à la disposition de millions de personnes.

Proposer des solutions réalistes

Le thème de la conférence «moteurs d'emploi» intéresse les décideurs des domaines de la politique, de l'économie, de la recherche-développement. Les débats visent à identifier les facteurs contribuant à obtenir un revenu digne et les moyens de les influencer. Toutefois, la conférence ne s'en tient pas à l'analyse du problème, elle fait un pas de plus. L'objectif de la conférence est de proposer des solutions réalistes.

Des conférenciers de renom

Parmi les participants aux débats et les conférenciers figurent notamment: Joseph Deiss (président de la Confédération), Klaus Wellershoff (économiste en chef UBS), Burkhard Varnholt (directeur produits financiers, Credit Suisse), Haakon Teien (vice-président RH, Hewlett-Packard), Jonathan Murray (vice-président et directeur technologies, Microsoft), Zach Miles (président du directoire, Vedio), Anna Diamantopoulou (commissaire européenne), Karen Czarnecki (Département américain du travail), Paul Broeckx (vice-président RH, Nestlé).

 www.wec04.org

Mythes et réalités en politique financière

Les finances fédérales vont mal. Pourtant, certains milieux aiment à refouler cette idée. Au lieu de s'en tenir aux faits, ils entretiennent des «légendes». Ainsi, ils parlent du «démantèlement de l'Etat», de la «chute des recettes fiscales» ou de la part étatique «fort modeste en comparaison internationale». A l'occasion d'un séminaire destiné aux médias, economiesuisse a opposé des faits concrets à ces mythes.

La politique financière et fiscale constitue une des compétences principales d'économiesuisse. Les efforts de la Fédération des entreprises suisses trouvent aujourd'hui un écho dans les médias. Récemment, la Schweizer Tageszeitung a qualifié economiesuisse de «voix nationale de la conscience en matière de politique financière». Cette formule n'est pas due au hasard: economiesuisse s'appuie sur un travail de recherche solide et des analyses scientifiques attentives. Ainsi, notre organisation a élaboré le Concept des dépenses il y a deux ans, contrôlé l'évolution financière des dix principaux groupes de tâches publiques et présenté une étude sur l'augmentation de TVA l'été dernier.

Statistiques de l'OCDE: la Suisse en perte de vitesse

Certains milieux ont critiqué violemment le Concept des dépenses. Pourtant, les craintes qu'il exprimait à l'époque se sont avérées. Le récent dossier sur l'évolution des dépenses globales de l'Etat entre 1999 et 2002 révèle que les dépenses publiques auraient mérité un «carton rouge» depuis longtemps. En passant de 150 à près de 170 milliards de francs, les dépenses ont augmenté de 20 milliards de francs, le double de la croissance économique pendant la même période. Cette évolution ne peut pas continuer.



Les journalistes à l'étude des faits.

La Suisse approche dangereusement des limites du traité de Maastricht

Notre pays vit au-dessus de ses moyens depuis plus de dix ans. Cela se traduit par un endettement massif de l'Etat: depuis 1990, les dettes ont plus que doublé (235 milliards de francs en 2002). Aucun autre pays de l'OCDE n'a connu pareille augmentation de son endettement. La Suisse s'approche donc dangereusement des limites consenties dans le traité de Maastricht. Le frein à l'endettement ne parviendra pas à inverser la tendance. Le premier train d'allègement budgétaire n'empêchera pas non plus une nouvelle poussée des dépenses de plusieurs milliards au cours de la nouvelle législature. Or l'accroissement considérable des besoins financiers des assurances sociales sur le long terme n'est pas pris en considération. La thèse d'un prétendu «démantèlement de l'Etat» ne résiste pas à l'examen.

Les recettes des pouvoirs publics croissent vigoureusement

On entend régulièrement parler de la «chute des recettes». Pourtant, depuis 1990, les recettes fiscales des pouvoirs publics ont connu une augmentation solide: elles sont passées de 85 à 131 milliards de francs (2002). Pour parvenir à une vue d'ensemble, il importe aussi de tenir compte des autres sources de recettes. Les prélèvements à caractère obligatoire ont augmenté massivement, puisqu'ils

sont passés de 119 milliards de francs à près de 180 milliards de francs pendant la même période. Les recettes issues de taxes ont connu un essor substantiel, passant de 13 à 21 milliards de francs entre 1990 et 2002. La soi-disant «chute des recettes» n'a pas lieu, même si la conjoncture a récemment induit une certaine stabilisation.

Le mythe de la «part étatique modeste»

Le conte de la «part étatique fort modeste en comparaison internationale» est ressassé à l'instar des moulins à prières. Le fait est que, dans le cas de la Suisse, la quote-part fiscale de l'OCDE ne mesure qu'imparfaitement l'étendue de l'action de l'Etat. La quote-part fiscale selon la définition de l'OCDE néglige certains prélèvements obligatoires (assurance maladie, deuxième pilier, assurance accidents, caisse d'allocations familiales) alors que les Suisses ploient sous le poids de charges croissantes. Les prélèvements obligatoires ainsi ignorés totalisaient 53 milliards de francs pour l'année 2001. Ce montant n'est plus disponible pour la consommation. Si on ajoute à cela les taxes, en hausse continue, le budget des ménages diminue encore un peu plus. Il n'est donc pas étonnant que l'ensemble des dépenses financées par des prélèvements obligatoires, mesuré à l'aune du PIB, représentait 50% en 1999 déjà, ce qui signifie que la moitié de notre économie fait l'objet de transferts via l'Etat!



Le directeur d'economiesuisse, Rudolf Ramsauer, à l'heure de l'interview.



Pascal Gentinetta, expert des questions financières et membre de la direction, soumis au feu des questions.



Derniers échanges avant le séminaire: Pascal Gentinetta et Fredy Müller.



Discussion animée et échanges d'idées à l'heure de l'apéro.

Dire la vérité

Quiconque pense que la Suisse figure encore en tête des pays de l'OCDE en matière de finances publiques se fourvoie. Il est clair que la compétitivité d'un pays ne se mesure pas seulement à l'efficacité de sa politique financière. Néanmoins, les conditions-cadre de la politique financière sont un facteur déterminant pour un site de production et une économie. Sortir la Suisse de la spirale défavorable dans laquelle elle s'est engagée demande un effort collectif important. Celui-ci passe notamment par des réformes structurelles permettant d'alléger le budget de façon substantielle et d'améliorer continuellement la compétitivité fiscale de notre pays. Par contre, les illusions ne sont d'aucune aide.

@ pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

@ fredy.mueller@economiesuisse.ch

Une votation importante pour l'économie

Le paquet fiscal poursuit trois objectifs: soulager les familles, encourager la propriété du logement et renforcer l'économie. Il sera soumis au peuple le 16 mai prochain.

Le Tribunal fédéral a constaté, il y a 20 ans, que le système fiscal était injuste, car il discrimine au niveau de l'impôt fédéral direct les couples mariés par rapport aux concubins. C'est la raison pour laquelle le paquet fiscal introduit le splitting partiel. Ce dernier prévoit l'addition du revenu des époux puis la division du total par 1,9. Le résultat de ce calcul détermine le taux d'imposition. Le splitting partiel supprime largement l'inégalité de traitement entre couples mariés et concubins.

Promotion de la famille

Toutes les familles bénéficieront de l'augmentation de la déduction pour enfant (9300 francs au lieu de 5600 francs). De plus, les contribuables bénéficieront de la déduction des frais de garde des enfants, de la déduction pour les familles monoparentales, de celle pour les personnes vivant seules dans leur propre ménage et de la déduction forfaitaire pour les pri-

mes d'assurance maladie. Trente-sept pour cent des contribuables ne paieront plus d'impôt fédéral direct. La facture s'allègera surtout pour les couples mariés ayant des enfants et disposant de deux revenus. Le Conseil fédéral et le Parlement soutiennent ces réformes.

Le volet sur la propriété du logement constitue un programme d'impulsion économique à part entière. Les frais d'entretien supérieurs à 4000 francs pourront être déduits sans limitation. Douleuruse et source de tracas-series administratives, la valeur locative sera supprimée. Ainsi, les contribuables qui amortis-

saient péniblement leur hypothèque ne seront plus pénalisés sur le plan fiscal. Le nouveau modèle d'épargne-logement encouragera les contribuables à acquérir leur premier logement et bénéficieront en outre d'une déduction temporaire de leurs intérêts hypothécaires. Le rêve de la propriété deviendra réalisable pour un grand nombre de personnes.

Par ailleurs, la révision des droits de timbre renforcera la place financière et garantira des emplois dans les établissements financiers. Le relèvement à 1 million de francs de la franchise en matière d'émission bénéfi-

ciera plus particulièrement aux PME.

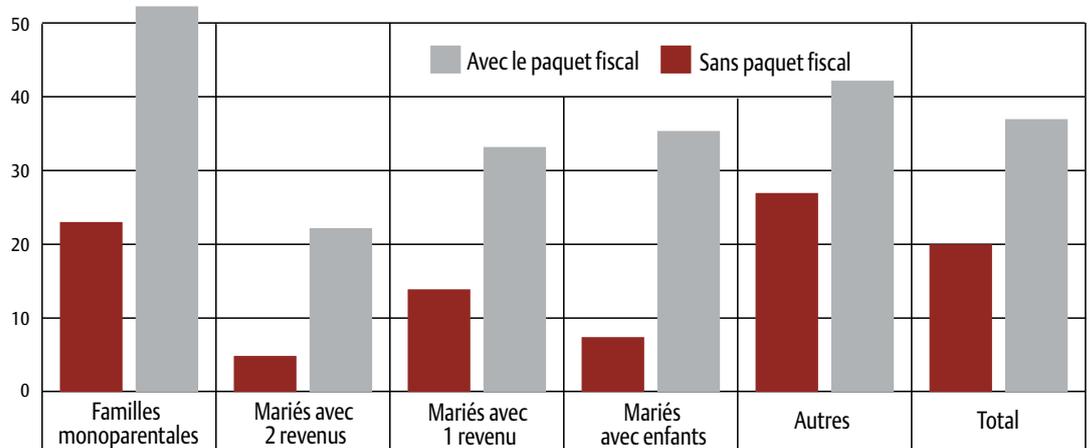
Stimuler la consommation

Les réductions d'impôts augmentent le revenu disponible, ce qui favorise la consommation et stimule la croissance. Les caisses se remplissent, y compris celles de l'Etat. Le paquet fiscal est nécessaire tant du point de vue économique que par souci d'équité. Il l'est aussi parce qu'il permet de briser la spirale des dépenses et des impôts.

 www.economiesuisse.ch

 www.ja-zum-steuerpaket.ch

Pourcentage des contribuables libérés de l'impôt fédéral direct



La 11e révision pour assurer l'AVS

Le 16 mai, c'est le peuple qui aura le dernier mot sur la 11e révision de l'AVS. Cette réforme se propose de moderniser notre principale assurance sociale. Il s'agit de l'adapter aux réalités sociales et démographiques.

Le rapport entre actifs et retraités se modifie rapidement. Aujourd'hui, il n'y a plus que 3,6 cotisants pour un rentier. En 2040, ce chiffre sera descendu à deux pour un. Il faudra donc deux personnes actives pour financer l'AVS d'un rentier. Le système de répartition est très sensible à l'évolution démographique. Si l'on ne modifie ni les cotisations, ni les rentes, l'écart entre recettes et dépenses va s'accroître de plus en plus.

Un solide fondement pour une société moderne

La 11e révision de l'AVS s'articule autour de deux axes. Le financement de l'AVS doit être garanti à l'avenir. Le système des rentes doit évoluer au rythme des changements sociaux.

C'est pourquoi l'âge de la retraite est fixé à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes. Ainsi, dès 2009, les retraités des deux sexes auront les mêmes droits et les mêmes devoirs. Les rentes de veuves seront alignées sur les rentes de veufs. Cette mesure tient compte de l'activité des femmes, en augmentation. En contrepartie, la rente d'orphelin est augmentée. En outre, la 11e révision de l'AVS concrétise le désir de plus grande flexibilité en matière d'anticipation de la rente. Il sera déjà possible de toucher

une rente partielle dès l'âge de 59 ans ou une rente entière à partir de 62 ans, avec déduction proportionnelle. Ainsi, les besoins individuels de retraite anticipée seront mieux pris en compte. Rien n'empêchera ceux qui le souhaitent de travailler plus long-

temps. Comme auparavant, la rente pourra être différée de cinq ans au plus. En cas d'anticipation ou de report de rente, celle-ci sera adaptée conformément aux règles actuarielles. Le montant exonéré de cotisations pour les rentiers qui exercent une activité lucrative sera supprimé. Quant à l'adaptation des rentes à l'indice mixte, elle n'interviendra plus que tous les trois ans.

Ces ajustements sont nécessaires à l'assainissement de l'AVS. Ils réduiront les dépenses et accroîtront les recettes. Cette révision allège le compte de l'AVS de quelque 800 millions de francs par an. Elle assure ainsi l'avenir de notre principale assurance sociale.



PHOTO: RDB

La 11e révision de l'AVS garantit l'avenir de notre principale assurance sociale.

 www.economiesuisse.ch

 www.ahv-ja.ch

McDonald's diminue sa consommation d'électricité

McDonald's Suisse est actif depuis quatre ans au sein de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Cette chaîne de restaurants parmi les plus importantes au monde s'est fixé des objectifs clairs: maximiser l'efficacité énergétique et réduire volontairement les émissions de CO₂.

À l'automne 2003, les conventions d'objectifs élaborées ont fait l'objet d'un audit fédéral. En optimisant ses installations d'aération et de climatisation ainsi que l'éclairage de ses restaurants, et en améliorant certains aspects opérationnels, McDonald's a réussi à réduire considérablement sa consommation d'énergie.

Tout le monde est gagnant McDonald's, une entreprise reposant sur un réseau de restaurants

franchisés active à l'échelle internationale, est implantée en Suisse depuis 1976. A l'heure actuelle, McDonald's gère 141 restaurants et compte quelque 7160 employés au total. Lors de l'élaboration des conventions d'objectifs avec l'AEnEC, McDonald's a constaté que le potentiel d'économie d'énergie se situait entre 8% et 13% par restaurant. Une part substantielle de ce potentiel étant lié à la gestion d'entreprise, il pouvait être exploité sans véritable investissement. Les installations d'aération et de climatisation et l'éclairage constituaient les éléments clefs du problème. Il fallait donc trouver une solution simple respectant les grilles horaires établies sans avoir à former techniquement les gérants des restaurants.

Des autocollants précisant les heures d'exploitation ont ainsi été apposés sur les armoires de

commande des installations. Le personnel technique qui s'occupe de l'entretien peut ainsi confirmer que la programmation des minuteriers est harmonisée avec les horaires d'exploitation. On a ainsi fait se rejoindre les préoccupations de gestion avec le souci de la protection de l'environnement par une solution où toutes les parties sont gagnantes. Un certain nombre de petites mesures de ce genre ont permis une économie d'énergie de 4% en moyenne pour les restaurants concernés.

Economies de courant

Pour Béatrice Balsiger, Environnement Consultant de McDonald's Suisse, la collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie est payante: «En 2002, McDonald's Suisse est parvenu à inverser la tendance et, pour la première fois, la consommation d'énergie a reculé par rapport à l'année précédente.»



Siège de McDonald's Suisse à Crissier VD.

Indemnités des CA: transparence sans voyeurisme

economiesuisse est favorable à l'instauration de la transparence en matière d'indemnités et de participations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction des entreprises. Le droit en vigueur répond déjà à cette exigence.

C'est pourquoi economiesuisse rejette le projet de modification du Code des obligations présenté par le Conseil fédéral qu'elle considère comme superflu et inadapté.

Pour tenir compte des interventions parlementaires, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet qui prévoit de publier, en annexe aux comptes annuels de toutes les sociétés cotées en bourse, toutes les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction ainsi que les participations que ces personnes détiennent

dans la société. Devraient être indiqués le montant total des rémunérations du conseil d'administration et de la direction, les revenus individuels des différents membres du conseil d'administration et le montant maximum perçu par un membre de la direction. Les participations devraient être publiées individuellement pour toutes les personnes intéressées.

La transparence est essentielle au gouvernement d'entreprise. S'appuyant sur les remarques faites par ses membres et sur les discussions menées au sein de son Comité directeur, economiesuisse fait valoir dans sa réponse que la directive, contraignante, de la Bourse suisse (SWX) contient, pour les entreprises cotées en bourse, des prescriptions sur la transparence d'un niveau élevé sur le plan international. Il n'existe pas de lacune juridique à cet égard. L'élément déterminant

en ce qui concerne la direction porte sur les indemnités versées dans l'ensemble du système, non sur les cas individuels. Les actionnaires ne peuvent apprécier les indemnités individuelles, faute de pouvoir mettre en parallèle les tâches et les prestations. Alors que la directive en vigueur de la SWX met au premier plan l'information générale, le projet de loi, rigide, se concentre sur les chiffres individuels et fait fi des droits de la personnalité. Il ne faut pas attendre de la publication des chiffres individuels qu'elle fasse baisser le niveau des indemnités. Au vu de ce qui se passe à l'étranger, c'est plutôt le contraire qui pourrait se produire. La curiosité et le voyeurisme ne justifient pas des interventions disproportionnées dans la sphère privée. Le projet de loi est inutile. On doit y renoncer.

@ thomas.pletscher@economiesuisse.ch

Programme de la législature 2003-2007

Le Conseil fédéral a adopté le 26 février le Rapport sur le Programme de la législature 2003-2007.

Il y présente une vue d'ensemble de sa stratégie. Pour relever les défis qui attendent la Suisse (croissance atone, démographie, problèmes climatiques mondiaux, etc.), le Conseil fédéral a défini trois orientations politiques majeures:

- accroître la prospérité et assurer le développement durable,
- répondre aux défis posés par l'évolution démographique,
- renforcer la position de la Suisse dans le monde.

Ces grandes orientations seront concrétisées par neuf objectifs et les mesures correspondantes (objets des Grandes lignes). Le plan financier de la législature fait également partie du Programme de la législature.

Contrairement au passé, le Programme de la législature n'est plus aujourd'hui un simple catalogue de souhaits, vite oublié après sa parution. La nouvelle loi sur le Parlement, entrée en vigueur le 1er décembre 2003, impose aux Chambres d'édicter un arrêté simple dans lequel elles fixent les grands objectifs de la politique fédérale. Cela confère une plus grande importance et un autre statut juridique au Programme de la législature.

Dans son nouveau rapport annuel «Politique économique suisse 2004», à paraître en avril, economiesuisse présentera ses attentes pour la prochaine législature. Le grand objectif économique est de remettre la Suisse aussi rapidement que possible sur les rails d'une croissance plus soutenue et durable; sur cette toile de fond, quatre grands thèmes et les champs d'action potentiels seront passés sous revue: finances et impôts, formation et recherche en tant que sources d'innovation, ouverture des marchés, concurrence et économie extérieure, politique sociale et politique de la santé. Dans cette optique, le Programme de la législature sera analysé dans le détail. Nous y reviendrons dans une des prochaines newsletters.

@ rudolf.walser@economiesuisse.ch

Coopérer pour innover

L'Information Process Group (ipg ag) à Winterthur est une jeune entreprise spécialisée dans le développement de logiciels et de technologies. Elle doit son succès au fait qu'elle coopère fréquemment avec d'autres entreprises dynamiques sur les projets qui lui sont confiés.

Fondée en automne 2001 par Hans Noser et Alex Reinhart, deux entrepreneurs, ipg ag compte déjà une douzaine d'employés hautement qualifiés. ipg ag fournit des services et fabrique des produits dans le domaine du traitement de l'information destinés aux entreprises. En coopération avec des partenaires triés sur le volet, de préférence de petites entreprises, ipg ag élabore des solutions clé en main pour des projets menés à l'échelle mondiale.

«Il ne suffit pas d'être dynamique et d'avoir des esprits novateurs dans son équipe pour

réaliser de grands projets en un temps record», déclare Hans Noser, CEO de ipg ag. Ce constat est à

l'origine de la création de l'entreprise. La recette du succès d'ipg réside dans l'esprit d'innovation, la prise de risques, le savoir-faire technologique, les compétences en gestion d'entreprise et le bon sens des collaborateurs, la qualité des dirigeants, le réseau de partenaires ainsi que des finances stables.

Stratégie duale

ipg ag travaille aujourd'hui dans les domaines des technologies de système et de l'informatique technique (systèmes intégrés) et des solutions informatiques pour les entreprises (services informatiques). Depuis le début, ipg ag a recherché des partenaires en vue de réaliser d'innover. C'est précisément un des atouts d'ipg ag: l'entreprise complète et assemble de manière optimale le savoir et les technologies pour les mettre au service de toutes les parties concernées. Deux exemples:

Équipement d'irradiation par protons (Source: Paul Scherrer Institut, Villigen)



Système de positionnement pour la thérapie en cas de cancer

Dans le domaine des technologies de système et de l'informatique technique, ipg ag s'est spécialisé dans la technique d'automatisation avec système d'exploitation linux.

En ce moment, l'entreprise développe, en coopération avec l'entreprise Schär Engineering AG, de Flaach, un système de positionnement pour le Rinecker Proton Therapy Center de Munich. Il s'agit de positionner le patient et le faisceau

de protons de telle manière que le rayon irradie efficacement les tumeurs. ipg ag se charge de l'électronique du système et du logiciel et Schär Engineering AG s'occupe de la mécanique. Cette coopération l'a emporté sur des groupes de renommée mondiale. Le mandat porte sur 12 millions d'euros. Le projet a démarré en janvier 2002 et se terminera en septembre 2004. Des patients atteints de cancer pourront bénéficier de ce traitement pour la première fois au printemps 2005.



Hans Noser: 2 ans après sa création, ipg compte 12 collaborateurs spécialisés

Gestion de la sécurité pour les grands réseaux

Dans le domaine des services informatiques, un accès sûr aux données est primordial. ipg ag a conçu une solution de gestion de la sécurité pour un groupe d'assurance connu qui rehausse considérablement la qualité de l'administration des droits des utilisateurs et accroît la sécurité et la traçabilité de l'accès aux données. Ce projet a été réalisé avec un fournisseur de logiciel, évalué conjointement avec le client.

La force de frappe d'une PME

Pour ipg ag, le succès dépend de la possibilité de se distancer des concurrents en matière de prix et de prestations et d'apporter une valeur ajoutée palpable. ipg ag utilise l'approche de l'ingénierie concurrente pour tous ses projets. Et Hans Noser de préciser: «En tant que petite entreprise, nous devons exploiter nos ressources de manière optimale, tout le monde doit s'investir à 100% dans son travail et être conscient que notre force de frappe sur le marché grandit avec chaque projet d'envergure et chaque coopération couronnée de succès».

Trois souhaits de Hans Noser, dirigeant de ipg ag, en matière de politique économique:

- 1 Ouvrir davantage le marché aux coopérations internationales sur des projets scientifiques et intensifier la formation scientifique en concentrant les forces sur les principales facultés.
- 2 Supprimer les obstacles administratifs pour la coopération entre les lieux de formation, promouvoir le transfert de connaissances bidirectionnel: théorie (hautes écoles) - pratique (économie) - théorie (haute école).
- 3 Réduire les entraves fiscales dans le domaine du financement des entreprises (double imposition, 5% d'intérêts en cas de prêts à la propre entreprise, coût de création d'une entreprise et d'une augmentation de capital).



Utilisation en parallèle des indicatifs 01 et 044

Le délai transitoire de trois ans pour le passage de l'indicatif 01 à l'indicatif 044 a commencé le 1er mars 2004. Au terme des trois ans, c'est à dire à partir de mars 2007, seul l'indicatif 044 sera utilisé pour le canton de Zurich.

L'Office fédéral de la communication (OFCOM) souligne que le nouvel indicatif 044 doit être utilisé dès aujourd'hui. C'est le cas notamment pour l'impression de nouvelles cartes de visite, de papier à en-tête, de brochures publicitaires, etc.

D'autres informations sur le passage au nouvel indicatif, des explications, des argumentaires et des listes de contrôle sont disponibles sur Internet à l'adresse



www.bakom.ch/044

Consultations

15 mars 2004

Consultation relative à l'avant-projet et rapport explicatif concernant l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, au Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et au Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer
Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

15 mars 2004

Consultation relative à la loi sur les installations de transport à câbles
Contact: peter.hutzli@economiesuisse.ch

16 mars 2004

Consultation sur la Loi fédérale sur l'assurance contre les risques à l'exportation (LASRE)
Contact: florent.roudit@economiesuisse.ch

17 mars 2004

Consultation sur le paquet d'ordonnance relatif à la législation sur les produits chimiques
Contact: florent.roudit@economiesuisse.ch

31 mars 2004

Consultation sur les nouvelles normes d'audit de la Chambre Fiduciaire
Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

31 mars 2004

Consultation sur la révision de l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA)
Contact: florent.roudit@economiesuisse.ch

2 avril 2004

Consultation sur la réforme des chemins de fer 2
Contact: peter.hutzli@economiesuisse.ch

15 avril 2004

Consultation sur la révision partielle de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA): Approbation du droit cantonal, information à propos des conventions passées par des cantons entre eux ou avec l'étranger
Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

16 avril 2004

Consultation au sujet du rapport concernant la modification de la disposition sur l'assistance administrative internationale dans la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.
Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

16 avril 2004

Consultation au sujet du droit d'utilisation à temps partiel de biens immobiliers – (Initiative parl. 00.421)
Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

16 avril 2004

Consultation sur la révision totale de la loi fédérale sur les fonds de placement
Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

 Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse

Impressum

Editeur
economiesuisse, Fédération des entreprises suisses

Rédacteur responsable
Vincent Simon

Adresse
Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3

Téléphone
022/786 66 81

Téléfax
022/786 64 50

mail
vincent.simon@economiesuisse.ch

Web
www.economiesuisse.ch

Rythme de parution
mensuel

Réalisation
Layout88, Zurich

Impression
Imprimerie du Démocrate, Delémont

Documentation

- **«Point de repère»**
Moins d'impôts pour tous: votation sur le paquet fiscal du 16 mai 2004. Brochure, gratuite.
- **Paquet fiscal:**
 - argumentaire long, 22 pages, gratuit
 - argumentaire court, 2 pages, gratuit
- **11e révision de l'AVS**
 - Argumentaire court, gratuit
 - Flyer, gratuit.
- **«dossierpolitique»**
Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **«Politique économique – Suisse 2003»**
Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Corporate Governance:**
Swiss Code of Best Practice English. Free.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse**
Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Concept des dépenses**
Contribution des milieux économiques au débat sur les finances politiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- **Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:**
perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise**
Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Newsletter»**
Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»**
Brochure, 48 pages, gratuite.
- **«Point de repère»**
Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, gratuit.
- **«Service e-mail»**
Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **«Concept fiscal»**
Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.-.
- **«Portrait d'economiesuisse»**
Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

<input type="checkbox"/> Commande	<input type="checkbox"/> Modification d'adresse	<u>Entreprise</u>
<u>Nom</u>		<u>Rue</u>
<u>Prénom</u>		<u>N° postal / lieu</u>
<u>Fonction</u>		<u>E-Mail</u>